

ACTION URGENTE

UN ANIMATEUR DE RADIO CONDAMNÉ POUR SON MILITANTISME PACIFIQUE

L'animateur de webradio Edmund Wan (connu sous le nom de « Giggs »), qui est détenu depuis plus de 19 mois, a été condamné à 32 mois d'emprisonnement pour sédition et blanchiment d'argent le 7 octobre. Il est incarcéré pour avoir critiqué le gouvernement dans ses émissions de radio et collecté des fonds pour financer les études de jeunes manifestant·e·s de Hong Kong ayant fui à Taiwan. Edmund Wan a été pris pour cible alors qu'il n'avait fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression avec des moyens pacifiques. Il doit être libéré immédiatement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Justice :

*Secretary for Justice Paul LAM Ting-kwok
Department of Justice*

*G/F, Main Wing, Justice Place
18 Lower Albert Road, Central, Hong Kong
Fax : (852) 3902 8638
Courriel : sjo@doj.gov.hk*

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de mes graves préoccupations au sujet d'Edmund Wan Yiu-sing (尹耀昇), dit « Giggs », un animateur de radio sur Internet qui a été condamné à 32 mois de prison pour intention séditieuse et blanchiment d'argent.

J'ai appris avec inquiétude qu'il est incarcéré en raison de ses commentaires politiques au sujet de Hong Kong et de la Chine continentale, et parce qu'il a lancé une collecte de fonds pour financer les études de jeunes hongkongais à Taiwan. L'expression pacifique d'opinions et la collecte publique de fonds sont autorisés par le droit international relatif aux droits humains et les normes connexes, et ne doivent pas être réprimés pénalement ni restreints excessivement au moyen de dispositions vagues relatives à la sécurité nationale.

Je trouve préoccupant que le procès d'Edmund Wan se soit déroulé sans jury et qu'il n'ait pas pu accéder sans restriction à une assistance juridique. Au sein d'un système judiciaire qui penche de plus en plus en défaveur des personnes accusées dans les affaires de « sécurité nationale », Edmund Wan a été déclaré coupable de blanchiment malgré la faiblesse des éléments visant à prouver que les recettes de la collecte de fonds provenaient d'activités illégales. Les autorités semblent élargir leur éventail d'outils contre les militant·e·s pacifiques comme lui.

Il est affligeant de constater que les autorités de Hong Kong utilisent des charges qui datent de l'ére coloniale et qui n'avaient pas été utilisées depuis 1967 pour s'en prendre à des dissident·e·s. En juillet dernier, le Comité des droits de l'homme de l'ONU, dans ses observations finales concernant le quatrième rapport périodique de Hong Kong, s'est dit préoccupé par le fait que le gouvernement utilisait des charges relatives à la sédition pour poursuivre en justice des journalistes et des représentant·e·s de la société civile qui exerçaient leur droit à la liberté d'expression. Les poursuites engagées contre Edmund Wan violent le droit international relatif aux droits humains et les normes connexes. Le Comité a demandé la suppression des dispositions relatives à la sédition dans l'Ordonnance sur les crimes et l'arrêt de toutes les poursuites concernant des personnes inculpées pour avoir exercé leur liberté d'expression. Les autorités de Hong Kong doivent immédiatement mettre en œuvre ces recommandations.

Je vous prie donc :

- *De libérer immédiatement Edmund Wan Yiu-sing, puisque cet homme a été inculpé alors qu'il n'avait fait qu'exercer pacifiquement ses droits humains, et d'abandonner toutes les charges retenues contre lui ;*
- *De mettre un terme à la pratique consistant à retenir des charges liées à la « sécurité nationale » contre des personnes n'ayant fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression ou d'autres droits humains ;*
- *D'examiner et de réviser toutes les lois et réglementations qui sont contraires aux droits humains, en particulier à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, et de mettre fin à toutes les mesures liées à ces dispositions législatives.*

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Edmund Wan, mieux connu sous le nom de « Giggs », est animateur de radio sur Internet, où il commentait notamment l'actualité, depuis de longues années. Avant son arrestation, il animait quatre émissions sur une webradio locale indépendante à Hong Kong. Il publiait également des commentaires sur l'actualité sur ses comptes de réseaux sociaux et sur une plateforme payante réservée aux abonné·e·s. En plus de ses commentaires critiquant les autorités de Hong Kong et les autorités centrales chinoises, il a lancé en février 2020 une collecte de fonds pour financer les études de jeunes hongkongais ayant fui à Taiwan. Ces jeunes ont quitté Hong Kong pour s'installer à Taiwan quand le gouvernement hongkongais a arrêté des dizaines de milliers de jeunes gens ayant participé aux manifestations de 2019.

Le 21 novembre 2020, Edmund Wan a été arrêté au titre de l'article 21 de la Loi relative à la sécurité nationale de Hong Kong pour avoir apporté une aide financière à des personnes accusées de sécession. Cependant, le 8 février 2021, il a été officiellement inculpé de quatre chefs concernant la « commission d'un acte avec une intention séditieuse ». Il a été de nouveau inculpé le 10 mai 2021, de cinq chefs supplémentaires pour blanchiment d'argent et d'un chef pour conspiration en vue de la commission d'un acte avec une intention séditieuse. En mai 2022, le parquet a conclu un accord avec lui, aux termes duquel six des 10 chefs retenus seraient maintenus mais ne donneraient pas lieu à des poursuites dans l'immédiat s'il plaidait coupable des chefs restants et acceptait la confiscation des recettes de sa collecte de fonds.

Le 7 octobre 2022, Edmund Wan a été condamné à 32 mois d'emprisonnement pour un chef de sédition et trois chefs de blanchiment d'argent. Comme convenu dans l'accord conclu avec le parquet, le tribunal a ordonné la confiscation des 4,87 millions de dollars de Hong Kong (environ 620 000 dollars des États-Unis) récoltés pour les jeunes manifestant·e·s hongkongais exilés à Taiwan. Edmund Wan était détenu depuis plus de 19 mois au moment de sa condamnation.

Les charges relatives à la sédition qui datent de l'époque coloniale à Hong Kong sont de nouveau utilisées par le gouvernement depuis 2020. Avant cela, personne n'avait fait l'objet de poursuites judiciaires au titre de ces dispositions depuis 1967. Les autorités les ont utilisées pour s'en prendre à des militant·e·s politiques, des journalistes et des auteurs ou autrices ayant exercé leur droit à la liberté d'expression. En décembre 2021, des cadres et des membres du conseil d'administration de l'organe de presse désormais fermé Stand News ont été arrêtés pour « publications séditieuses ». Le 6 avril 2022, la police de la sécurité nationale a arrêté six personnes pour sédition parce qu'elles avaient « causé des troubles » lors d'une audience dans un tribunal. Deux de ces personnes ont par la suite été inculpées de sédition pour avoir applaudi et scandé des slogans au tribunal. Le 10 avril 2022, un journaliste a été arrêté pour avoir publié des « documents séditieux ». Le 20 avril 2022, un militant politique a été déclaré coupable d'avoir « proféré des paroles séditieuses » et condamné à 40 mois d'emprisonnement pour avoir scandé en public des slogans de protestation courants tels que « À bas le Parti communiste » et « Cinq demandes, pas une de moins ».

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a indiqué dans ses récentes observations finales concernant le quatrième rapport périodique de Hong Kong (Chine) que le gouvernement hongkongais a recouru aux dispositions sur la sédition de l'Ordonnance sur les crimes, qui n'étaient plus utilisées depuis des décennies, pour réprimer la liberté d'opinion et d'expression. De plus, les dispositions sur la sédition posent problème également parce qu'elles sont interprétées comme instituant une infraction relevant de la sécurité nationale, qui doit donc faire l'objet d'une enquête confiée à une police spéciale du Service de la sécurité nationale, créé récemment, qui dispose de pouvoirs d'enquête excessifs.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais et chinois
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 décembre 2022
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Edmund Wan dit « Giggs » 尹耀昇 (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/6055/2022/fr/>